

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE  
Sous-Comité juridique***Transcription non éditée***749**<sup>ème</sup> séance

Lundi 26 mars 2007, à 15 heures

Vienne

*Président* : M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili)*La séance est ouverte à 15 h 8.*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs, nous allons pouvoir commencer mais auparavant je voudrais vous dire quelque chose d'important. Il s'agit d'un accord qui s'est fait au sein du Groupe des 15. Puisqu'il y a un grand nombre et en même temps un nombre important de nouvelles questions intéressant le Comité des affaires juridiques et leur importance est grande également, il faut examiner ces questions, il faut mettre des choses à jour, actualiser la situation et il faut voir aussi s'il y a d'autres éléments, alors ce qui a été recommandé à M. Vladimir Kopal qui sera le prochain président du Comité des affaires juridiques, de lancer des consultations officieuses durant la présente session, durant les deux semaines où nous sommes ici, pour consulter tous les pays qui ont présenté des questions nouvelles, le Brésil, par exemple, ou d'autres auxquelles je ne pense pas juste maintenant, mais le Chili l'a fait aussi, pour voir quels points communs il peut y avoir entre les différents pays au niveau de ces consultations et on verra s'il n'y a pas de points communs ou s'il y en a et il s'agirait de voir comment procéder pour ce qui est des négociations devant avoir lieu et il s'agit de déterminer également quelle est la marche à suivre la plus appropriée dans un avenir proche. Je dirais au Professeur Kopal qu'il pourra compter sur l'appui le plus ferme et pourra tenir ces consultations avec les groupes ou avec des personnes intéressées au moment qui lui paraîtra

convenir et dans la mesure du possible, je souhaiterais qu'il le fasse à des heures qui ne soient pas incompatibles avec la réunion que nous avons. Merci.

Je déclare ouverte 749<sup>ème</sup> séance du Sous-Comité des affaires juridiques. Nous allons continuer d'examiner le point 3 de l'ordre du jour, "Échange de vues général" et vers 16 heures nous lèverons la séance pour tenir le colloque de l'Institut international de droit de l'espace et du Centre européen du droit de l'espace relativement au renforcement des capacités en matière de droit de l'espace. Ce colloque, vous le savez, est organisé conjointement par ces deux instituts ou organisations et je voudrais attirer l'attention des délégués sur le fait que nous avons été invités à une réception qui est organisée par ces deux organes, l'Institut international et le Centre européen de droit de l'espace, qui aura lieu après le colloque dans la salle Mozart du restaurant, dans le bâtiment F.

**Échange de vues général** (point 3 de l'ordre du jour)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons passer maintenant à l'"Echange de vues" et nous allons entendre d'abord le représentant du Maroc auquel je donne maintenant la parole.

**M. S. R. TEMESMANI** (Maroc) : Merci Monsieur le Président. C'est un grand plaisir pour notre délégation de vous voir présider les travaux de cette 46<sup>ème</sup> session du Sous-Comité juridique.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Nous souhaitons vous féliciter pour le travail accompli sous votre conduite éclairée. Aussi nous vous assurons de notre soutien et de notre coopération pour l'accomplissement de votre mission. Nous saisissons cette occasion pour remercier le Directeur du Bureau des affaires spatiales ainsi que le Secrétariat pour le travail accompli afin de préparer la présente session. La délégation du Maroc est tout à fait prête à continuer d'apporter son appui et sa contribution à toute réflexion pouvant aboutir à la réussite de nos travaux.

Monsieur le Président, la communauté internationale est entrée dans une nouvelle ère caractérisée par des préoccupations et intérêts nouveaux sur le plan international. Eu égard à cette réalité, de nouvelles perspectives visant à élargir et renforcer les champs d'action dans le domaine des techniques spatiales en faveur de tous les pays, en particulier les pays émergents, s'ouvrent devant l'humanité qui est déterminée à réaliser des progrès scientifiques et techniques capables d'accompagner l'homme dans ses exploits futurs. Il nous appartient donc d'adopter des stratégies et des procédures complètes afin d'examiner d'autres moyens plus efficaces nous permettant d'atteindre nos objectifs. Nous sommes donc appelés à coopérer dans la quête de solutions avancées tenant compte des intérêts de tous les États en particulier les pays non dotés de technologies spatiales. À cet égard, les activités spatiales occupent un rôle de plus en plus important dans le contexte de ce développement général. Les programmes spatiaux peuvent en effet contribuer à l'amélioration de la vie économique et sociale du citoyen. Ils peuvent aussi contribuer à l'amélioration de la coopération internationale, aussi bien pour les États que pour les citoyens eux-mêmes. Néanmoins, ces programmes doivent prendre en considération le respect des lois juridiques régissant l'utilisation et l'exploitation des l'espace extra-atmosphérique comme cela a été mentionné dans le traité qui régit l'espace, le Traité de 1967.

Monsieur le Président, le droit de l'espace est devenu un instrument primordial et incontournable pour réglementer et organiser les activités spatiales des pays, des institutions et des organisations nationales et internationales. En effet, la Conférence internationale organisée par les Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, UNISPACE III, a appelé tous les États à promouvoir le développement du droit international de l'espace afin de répondre aux besoins de la communauté internationale. La Conférence a mis l'accent sur l'importance que peuvent apporter les traités des Nations Unies relatifs à l'espace et a indiqué les États membres non signataires de ces traités, de

s'empresse à le faire et à les intégrer dans leur législation nationale. Dans ce contexte, le Maroc, depuis plusieurs années déjà participe activement aux différentes sessions du COPUOS et de ses deux Sous-Comités ainsi qu'aux différents workshop régionaux coorganisés par le Bureau des affaires spatiales et certains pays membres de notre Comité et il ne cesse de déployer des efforts considérables pour sensibiliser les États de la région de mieux comprendre l'intérêt à adhérer aux principes et traités régissant le droit international de l'espace.

En effet, après l'organisation du premier Atelier sur le droit de l'espace en 2001, le Maroc, par le biais du Centre royal de télédétection spatiale et en collaboration avec le Centre européen du droit de l'espace, a organisé les 22 et 23 juin 2006 à Rabat, le second Atelier sur le droit de l'espace et les activités spatiales. Cette rencontre a vu la participation d'une centaine de représentants venant de pays africains dont l'Algérie, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Maroc, la Mauritanie, le Nigeria, le Sénégal et la Tunisie, et aussi la participation des représentants du Bureau des affaires spatiales et du COPUOS. Les thèmes débattus lors de cet atelier ont porté sur les principes et les traités du droit de l'espace, le rôle et les activités du COPUOS, les principes de responsabilité, le droit des télécommunications, le droit des satellites de télévision, les risques liés aux satellites commerciaux, le droit de nouvelles technologies d'information et de communication, et finalement le droit de la propriété intellectuelle. Cette rencontre a tenu aussi deux tables rondes, l'une sur les relations des pays au sein du COPUOS, la deuxième sur le droit spatial national.

Le débat qui a suivi cette rencontre a soulevé un très grand nombre d'observations qui ont montré l'intérêt suscité par les aspects juridiques du droit international de l'espace. En effet, les organisateurs ont constaté lors de ce workshop que les participants ont manifesté un intérêt considérable aux différentes présentations et ont formulé plusieurs souhaits, en particulier l'intégration du droit international de l'espace dans l'enseignement dédié au domaine de l'espace dispensé par les centres régionaux et les établissements concernés dans les pays africains ainsi qu'une large diffusion d'informations concernant les travaux effectués lors des différentes sessions du COPUOS et de ses Sous-Comités.

L'ensemble des débats a clairement montré d'une part l'intérêt du droit international de l'espace pour contribuer à comprendre les enjeux de l'application des principes régissant la juridiction de l'espace extra-atmosphérique et d'autre part l'intérêt de ratifier les cinq traités du droit de l'espace par l'ensemble des pays en développement en particulier les pays africains.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de profiter de cette occasion pour remercier tous les intervenants qui ont participé à cette rencontre et qui ont fourni des efforts considérables pour faire mieux comprendre l'utilité de s'intéresser à la réglementation juridique de l'espace et aux cinq traités des Nations Unies. Un numéro spécial de notre revue scientifique a été dédié à cet atelier dont plusieurs exemplaires sont disponibles en salle.

Monsieur le Président, la délégation du Maroc réitère son souhait de continuer à mener des actions par la sensibilisation des États non signataires en particulier des États de l'Afrique, premièrement par l'organisation de séminaires régionaux ou internationaux sur les différentes thématiques du droit de l'espace, afin de mieux faire connaître les traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace. La promotion d'échange d'informations sur les lois et politiques nationales au profit des professionnels chargés d'élaborer et d'appliquer ces politiques et finalement l'intégration de l'enseignement du droit de l'espace dans le cursus universitaire ainsi que la promotion de l'expertise nationale dans ce domaine.

Monsieur le Président, nous considérons que pour assurer et garantir une utilisation rationnelle et équitable de l'OGS par l'ensemble des États, il est nécessaire que le Sous-Comité juridique continue à examiner tous les aspects liés au point 6 de l'ordre du jour, l'absence de définition et de délimitation de l'espace extra-atmosphérique pourrait entraîner une incertitude juridique entre le droit spatial et le droit aérien. Nous nous félicitons de la convocation du groupe de travail pour l'examen du point 6a) et nous espérons que celui-ci pourrait épauler notre Sous-Comité afin de lui permettre d'avancer dans ses travaux futurs.

Monsieur le Président, en ce qui concerne le point 7 de l'ordre du jour et en raison de son importance ainsi que l'impact de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace sur la sûreté, il est indispensable que le Sous-Comité juridique approfondisse le débat sur ce point et évalue la pertinence de la révision des principes régissant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire en recueillant le plus d'informations possible sur ces questions. En effet, un cadre réglementaire adéquat concernant ce point doit être rapidement établi conformément aux principes de l'utilisation pacifique de l'espace et pour préserver les intérêts de tous les États. D'autres points de cet ordre du jour ne peuvent que susciter beaucoup d'intérêts pour notre délégation, à savoir la question relative au Protocole d'UNIDROIT, la pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux.

Concernant le point 8 de l'ordre du jour, intitulé "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles", la délégation marocaine réitère sa proposition de sensibiliser tous les États membres en particulier les pays en développement afin d'apporter davantage d'informations sur la nécessité de contracter le dit protocole. En effet, certains éléments de la convention nécessitent plus de clarification notamment la compatibilité entre les instruments adoptés par les Nations Unies dans le cadre du droit international et ceux proposés dans le cadre du projet de convention d'UNIDROIT. Le fonctionnement du système UNIDROIT doit se réaliser dans un cadre de conformité avec les règles bien établies du droit de l'espace surtout celles qui ont été codifiées dans les traités contenus sous les auspices des Nations Unies.

La délégation du Maroc estime que les Nations Unies en tant que premier parrain des affaires spatiales est l'instance internationale la plus habilitée à assumer le rôle de l'autorité de surveillance du protocole sur les biens spatiaux relatif à la convention d'UNIDROIT.

Monsieur le Président, nous saluons le travail accompli par le Sous-Comité juridique mais nous devons noter également l'importance des défis auxquels nous faisons face en raison de la complexité et la multitude des questions que pose le développement rapide de l'activité spatiale et son utilisation. Nous nous félicitons de la tâche exceptionnelle réalisée et des résultats obtenus grâce aux efforts déployés par l'ensemble des délégations. L'adaptation de notre méthode de travail aux nouvelles exigences est de plus en plus indispensable pour permettre à notre Sous-Comité d'accomplir ses missions et répondre aux objectifs du développement rapide de la technologie spatiale.

Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant du Maroc pour ce rapport très complet et je vais maintenant donner la parole à son excellence l'ambassadeur de la Colombie, le prochain président du Comité pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, M. Arévalo-Yepes.

**M. C. AREVALO-YEPES** (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup Monsieur le Président. Au nom de la délégation de la Colombie, je voudrais vous dire combien nous sommes heureux de vous voir présider les travaux du Sous-Comité. Vous vous acquittez de cette tâche en représentant notre région que vous honorez de

vosre dévouement, de votre expérience et de votre connaissance des sujets que nous traitons. Nous voudrions également féliciter le Directeur du Bureau des affaires spatiales, M. Camacho, ainsi que tous ses collaborateurs au sein du Bureau, pour la façon dont ils jouent un rôle important de secrétariat pour assurer la diffusion, la motivation et le renforcement des capacités en droit de l'espace, en particulier pour ce qui a trait à la coopération sur les questions de technique et les services de consultation au plan juridique et surtout pour ce qui est de répondre aux besoins des pays en développement.

La délégation de la Colombie a été heureuse d'entendre la demande qui a été faite par la Suisse ce matin, en ce qui concerne l'adhésion de son pays au Comité, et nous sommes heureux de cette demande, nous l'accueillons avec enthousiasme et nous pensons que ce pays est tout à fait déterminé à agir. Quand on voit notamment sa participation à des programmes importants comme Spider ou son appui au programme des applications spatiales de haute montagne. Nous encourageons ce pays à poursuivre les démarches menant à une adhésion.

Monsieur le Président, le Sous-Comité des affaires juridiques joue un rôle clef pour ce qui est de la codification du droit de l'espace. Grâce à des années de dévouement, d'efforts, le Sous-Comité a apporté à la communauté internationale une contribution concrète en ce qui concerne la codification et l'élaboration d'éléments de droit de l'espace qui sont fondés sur des grands principes consensuels. Cette règle du consensus, et pour nous il s'agit d'un consensus proactif et non pas basé sur l'obstruction, a joué un rôle clef car on a pu ainsi parvenir à une entente sur des positions qui à certains moments avaient pu paraître inconciliables mais qui finalement ont permis d'envisager les choses dans des optiques nouvelles et cela a permis de déboucher sur cinq instruments juridiques qui régissent les activités spatiales. Mais en même temps, il faut que le Sous-Comité s'adapte en permanence à l'évolution de la situation toujours plus complexe vu la dichotomie propre aux activités spatiales. On a notamment l'arrivée du secteur privé, la commercialisation, les progrès technico-scientifiques, les applications tout à fait inattendues de nouvelles relations entre les institutions ou à l'intérieur même des institutions, il y a également la question de la coopération technique qui prend des formes multiples et il y a l'apparition de nouvelles perceptions stratégiques dans le cadre de l'utilisation double civile ou militaire, et il y a également la préservation de l'utilisation pacifique de l'espace et le Comité en est un garant fondamental.

C'est face à toutes ces questions que le Comité a un rôle important à jouer s'il veut rester à

la hauteur des circonstances et la Colombie est un pays en développement et pour nous l'espace en tant que patrimoine commun de l'humanité comme cela est bien énoncé dans l'Article 1 du Traité de l'espace de 1967, c'est un principe fondamental et c'est en fonction du respect de ce principe que l'on doit juger de ce qu'il en est de l'utilisation de l'espace et ce indépendamment du niveau de développement technologique des États.

C'est pourquoi, l'Amérique latine a un rôle important à jouer. C'est la raison pour laquelle l'utilisation de l'orbite géostationnaire doit se faire en tenant compte du fait qu'il s'agit d'une ressource naturelle limitée et à propos de l'utilisation de laquelle la saturation risque d'intervenir et il faut favoriser son utilisation rationnelle et équitable. C'est un principe fondamental si l'on veut préserver les intérêts des pays en développement. Il y a eu un accord qui est intervenu lors de la trente-neuvième session qui a avalisé ce mécanisme de coordination et de désignation du spectre par l'UIT, et c'est là un progrès important qui a été réalisé dans ce domaine. C'est pourquoi nous répétons qu'il faut insister sur de meilleurs liens entre les différents organes des Nations Unies. Cet accord a permis également de maintenir cette question à l'ordre du jour dans deux parties distinctes, d'un côté la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et pour nous c'est là quelque chose qui constitue un déficit important pour le Sous-Comité, mais le Professeur Monserrat-Filho a su aborder cette question de façon très efficace. Et il y a l'autre aspect qui concerne la nature et l'utilisation de l'orbite géostationnaire y compris l'examen des moyens permettant d'assurer l'utilisation rationnelle et équitable de cette orbite géostationnaire sans méconnaître le rôle de l'Union internationale des télécommunications. Nous pensons que l'orbite géostationnaire nécessite un régime qui lui soit propre tenant compte de sa nature particulière et c'est pourquoi nous répétons qu'il est nécessaire de conserver cet espace de réflexion et d'analyse dans le cadre de l'activité du Sous-Comité et il faut également examiner cette question dans le cadre de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et c'est ce dont le Maroc a fort bien parlé il y a quelques instants.

Il n'y a pas seulement cela, à propos d'autres questions on a également des résultats progressifs en ce qui concerne le registre des objets spatiaux et la question de la responsabilité relativement aux principes concernant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique et M. Camacho en a parlé.

En ce qui concerne le projet de protocole sur les biens et les actifs spatiaux UNIDROIT, on a pu extraire des leçons très importantes et nous aurions souhaité que l'on établisse de meilleurs liens avec

le Sous-Comité pour ce qui est de la façon dont cette question a été traitée. Je voudrais mentionner quelque chose qui est toujours de plus en plus visible. Il s'agit du travail que réalisent simultanément à nous les organismes et institutions spécialisés dans le développement du droit de l'espace, et je dois dire que je suis fortement impressionné par les travaux de l'Institut international du droit de l'espace et du Centre européen du droit de l'espace qui, conjointement organisent le colloque qui aura lieu sous la présidence de l'ambassadeur Jankowitsch et du professeur Kopal. Dans ce sens, il serait d'assurer de meilleurs liens et une meilleure interaction entre les pays plus avancés du point de vue juridique, ceux qui font des efforts communs pour réglementer, pour promouvoir les cadres juridiques dans les règles nationales. C'est primordial, Monsieur le Président, parce que les cadres nationaux qui sont parfois très différents les uns par rapport aux autres, déterminent également la mesure dans laquelle ces pays peuvent adhérer aux cinq traités, et ce n'est pas comme on l'aurait pensé peut-être les cinq traités qui sont à la base de l'adoption des règles nationales. Je pense qu'il faudrait dans certains cas inverser les choses et il faut donc se lancer dans un effort plus grand de promotion et de diffusion. En effet, nous faisons face à ce que vous avez appelé à juste titre la fragmentation du droit international public, et ça c'est très vrai, surtout quand on voit l'augmentation du nombre de sources du droit et les différents problèmes qui vont de pair avec cela. C'est pourquoi nous avons fait un effort spécial lors de la Conférence spatiale des Amériques pour essayer de présenter des possibilités d'unification, d'homogénéisation, d'harmonisation dans ce domaine.

Pour terminer, nous voudrions souligner l'importance du point 4 de l'ordre du jour et le groupe de travail dirigé par M. Cassapoglou de la Grèce, il s'agit de voir ce qu'il en est de l'état et de l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique. Nous pensons que cela devrait constituer un espace de réflexion permettant d'examiner les dispositions juridiques existant à l'heure actuelle, mais il faut également essayer d'envisager des idées novatrices et parvenir à un consensus proactif, notamment pour ce qui a trait à la façon de surmonter les obstacles existants pour ce qui est de l'application universelle de ces cinq traités.

Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie le représentant de la Colombie pour cette déclaration et je vais maintenant donner la parole au représentant de l'Algérie.

**M. S. A. FEROUKHI** (Algérie) : Monsieur le Président, la délégation algérienne apprécie votre conduite avisée des travaux de cette quarante-sixième session du Sous-Comité juridique du COPUOS et saisit cette occasion pour vous assurer de sa coopération. Elle tient également à exprimer sa gratitude au Bureau des affaires spatiales en particulier à M. Sergio Camacho Lara pour la qualité de la documentation et l'excellente organisation des travaux.

La délégation participe régulièrement aux travaux du COPUOS pour la consolidation du cadre juridique international dans lequel s'inscrivent les activités liées à l'espace, persuadée que la promotion des techniques spatiales, en particulier dans les pays en développement, peut apporter une contribution significative à la préservation de la paix et de l'environnement ainsi qu'à l'essor socio-économique des populations. Le programme spatial national adopté par les autorités algériennes 2006-2020 est conçu dans l'optique d'un accès aux technologies spatiales reposant sur les instruments internationaux en vigueur et s'appuyant sur la coopération régionale et internationale.

Dans ce contexte, il me plaît de rappeler que l'Algérie a parachevé en 2006 le processus de ratification et d'adhésion à deux conventions des Nations Unies relatives à l'espace. Il s'agit de la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux dont l'instrument de ratification a été déposé en octobre 2006 auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, et de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ratifiée par décret présidentiel du 11 décembre 2006. Avec ces adhésions auxquelles il convient d'ajouter celle du Traité sur l'espace de 1967 réalisée en 1992, l'Algérie est désormais partie aux trois principaux instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace avec bien sûr les droits et les obligations que cela implique. Aussi, la mise en œuvre du programme spatial national 2006-2020 se fera-t-elle en conformité avec les règles et les normes internationales en vigueur.

Dans ce contexte, l'Algérie suit de près les consultations en cours sur les pratiques des États et des organisations internationales en matière d'immatriculation des objets spatiaux, l'objectif étant d'adapter sa législation nationale à ces conventions qui prévoient entre autre la création d'un registre national. À cet égard, nous exhortons le Bureau des affaires spatiales à encourager la coopération régionale et internationale pour aider au renforcement des capacités nationales dans le domaine du droit spatial. À ce sujet, la délégation algérienne remercie le Centre aérospatial allemand pour l'organisation à Berlin en janvier 2007 de la

réunion de consultation à laquelle l'Agence spatiale algérienne a participé. Nous espérons que le projet de résolution adopté à l'issue de cette rencontre contribuera à faire progresser les discussions du COPUOS sur les pratiques d'enregistrement des États membres et des organisations internationales.

Par ailleurs, la délégation algérienne accueille avec satisfaction l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2006 de la résolution sur l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de gestion des catastrophes et des interventions d'urgence communément appelé Programme SPIDER. Cette résolution vient couronner les efforts des États membres du COPUOS pour la mise en place de cet instrument indispensable au développement de la coopération internationale dans le domaine de la gestion et de la prévention des catastrophes naturelles. À cette occasion, la délégation algérienne réitère sa disponibilité à contribuer à la mise en œuvre effective de ce programme de même qu'elle appuiera le renforcement des missions du COPUOS pour la promotion des activités spatiales à travers des initiatives similaires au Programme SPIDER qui pourraient être envisagées aussi dans les domaines de la préservation de l'environnement et de la protection des ressources naturelles.

Je vous remercie de votre attention.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie M. le représentant de l'Algérie pour son intervention. Nous avons terminé les interventions des pays membres, pour ce qui est des observateurs, j'ai le plaisir maintenant de donner la parole au représentant, non, excusez-moi, c'est parce que je souffre de décalage horaire et je n'ai rien de personnel contre vous, excusez-moi. Je recommence, nous n'avons pas encore terminé, j'ai le plaisir de donner maintenant la parole au représentant de l'Allemagne. J'ai un plaisir tout particulier de lui donner la parole. L'Allemagne.

**M. B. SCHMIDT-TEDD** (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à m'associer aux délégations qui vous ont plébiscité à l'occasion de votre présidence. Nous plaçons toute notre confiance en vous pour bien nous mener jusqu'à la fin de nos travaux.

Le COPUOS va célébrer sa cinquantième session au mois de juin et cela nous permettra d'ailleurs de faire le bilan de ce qui a été fait et jeter un coup d'œil sur l'avenir aussi. Au cours de l'année dernière, des progrès sensibles ont été faits dans le domaine de la promotion de la coopération internationale dans le domaine politique notamment, et on a encouragé aussi le

développement progressif du droit spatial. Les agences spatiales quant à elles, ont parrainé toute une série de mesures pour promouvoir et enseigner le droit spatial, on peut citer par exemple le concours sur la simulation au sein des tribunaux de l'école d'été de l'ESA. Au mois de juin 2006, l'Académie internationale de l'astronautique a présenté une étude cosmique sur la gestion de la circulation dans l'espace. À notre avis, la mission AUSTROLAB de Thomas ?? doit être mise en exergue car il était le premier astronaute européen qui s'est rendu sur la SSI pour y mener à bien quelque 30 expériences scientifiques et technologiques, il a aussi participé à des activités hors véhicule sur la Station spatiale internationale. On a lancé aussi le METCOM-A en octobre 2006. Cette mission a permis de contrôler la couche d'ozone et le but est de donner des indications plus précises concernant le climat et la météorologie.

Des consultations intersessions du groupe de travail sur la pratique des États et des organisations internationales pour ce qui est de l'immatriculation de l'espace ont eu lieu à Berlin et ont été couronnées de succès. On a terminé le travail sur les directives sur l'atténuation de l'effet des débris dans l'espace, cela a été fait à l'occasion de la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique dont il faut se féliciter. Nous nous félicitons aussi des directives révisées en la matière et nous espérons que ces directives seront adoptées en tant que code de bonne conduite pour tous ceux qui ont des enjeux dans l'espace.

L'Allemagne voudrait aussi souligner qu'il est important et nécessaire de développer le cadre juridique international et le renforcer pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation, Monsieur le Président, participe à la présente session du Sous-Comité juridique et s'attend à des résultats tout à fait concrets en ce qui concerne les ordres du jour et nous souhaitons développer encore plus avant le cadre juridique international.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie Monsieur, et excusez-moi encore une fois de ne pas avoir vu tout à l'heure que vous demandiez la parole. Nous avons maintenant terminé d'entendre les interventions des États membres. J'ai le plaisir maintenant de donner la parole à la représentante de l'Institut international du droit spatial, Mme Masson-Zwan, j'espère que je n'ai pas écorché son nom. Vous avez la parole.

**Mme T. MASSON-ZWAAN** (Institut international du droit spatial) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Merci de

me donner la parole pour vous mentionner les activités de l'Institut international du droit spatial, activités menées à bien en 2006. Nous présentons ce rapport qui a été distribué aux délégations et il y a un additif qui sera aussi annexé plus tard au présent rapport. J'espère que le Sous-Comité aura des travaux couronnés de succès, M. ?? vous transmet ses salutations à cette occasion.

Lors de la session l'année dernière, l'Institut et la Fédération internationale d'astronautique ont organisé un colloque sur la gestion des catastrophes et l'IISL a été représenté par différents membres et un observateur de la FAI a aussi participé. Au mois d'août de l'année dernière, l'IISL a organisé une quatrième conférence à Bangkok, en Thaïlande, c'est une initiative que nous avons démarrée à Singapour il y a quelques années, nous avons aussi eu une réunion du même genre à Bangalore et à Beijing. À Bangkok on a réfléchi à des questions intéressantes la région asiatique, c'est son Altesse impériale, la Princesse Maha Chakri Sirindhorn de Thaïlande qui a ouvert la conférence et les comptes-rendus seront publiés par l'Institut du droit spatial et aérien.

Un atelier a eu lieu quant à l'utilisation de la Lune et d'autres corps célestes. C'est un atelier qui s'est tenu à Montréal et il a été accueilli par l'Institut McGill du droit spatial aéronautique. À cette réunion ont participé des scientifiques, des juristes de haut niveau, des agences spatiales, des universités, un rapport a été publié par McGill et le compte-rendu sera aussi publié par McGill.

Au mois d'octobre 2006, l'IISL a tenu son 49<sup>ème</sup> Colloque sur le droit de l'espace à Valence en Espagne. On y a réfléchi sur les transports de l'espace, sur les lancements, sur la gestion des catastrophes, les droits de propriété concernant la Lune, la coopération internationale dans le domaine de la télédétection, le droit spatial au moment des conflits armés, les relations entre le secteur privé et le secteur public pour ce qui est des activités spatiales.

L'IISL a aussi coopéré avec l'Académie astronautique à l'occasion d'une table ronde sur les systèmes d'énergie nucléaire. Nous avons organisé des sessions plénières sur les défis dans le domaine de la réglementation au sujet de l'utilisation de l'espace. Le compte-rendu sera publié par l'Institut américain de l'aéronautique et d'astronautique. À Valence, nous avons organisé un concours de simulation d'entente d'éclat aux tribunaux et cette compétition a été jugée par les juges de la Cour de justice internationale de La Haye, et les gagnants sont des étudiants de l'Université d'Oakland en Nouvelle-Zélande.

Au mois de décembre le Colloque ?? sur les questions importantes du droit spatial a été organisé par le Centre national de la télédétection de l'ère du droit spatial à l'Université de Mississippi avec l'IISL. Cela s'est tenu au Club Cosmos à Washington. Un deuxième colloque aura lieu au mois de décembre de cette année.

Je vais vous dire ce qui va se passer encore aujourd'hui et demain. L'IISL va avoir un colloque sur le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. Nous sommes très heureux de voir que cette année on nous a demandé d'organiser le colloque de deux jours et nous espérons que vous tous y participeraient et vous êtes tous cordialement invités à la réception que l'on organise ce soir.

Plus tard, au mois de septembre de cette année, aura lieu le 50<sup>ème</sup> Colloque du 24 au 28 septembre à Raid Rabad en Inde. Pendant ce colloque on va étudier l'impact du droit spatial sur les politiques régionales, les questions juridiques du tourisme spatial, des nouveaux événements dans la protection de l'environnement spatial, les aspects juridiques liés à la navigation satellitaire et à la télédétection, et 40<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'espace. Je vous invite tous aussi à venir en Inde.

Voilà, Monsieur le Président, le résumé de nos activités. Monsieur le Président, je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*]: Merci beaucoup, Madame la représentante de votre intervention très complète. J'ai une demande à formuler. Les délibérations qui se font dans le cadre de l'Institut pourront être distribuées universellement, c'est-à-dire à tous les membres de la Commission, il y a une très grande quantité de pays en développement qui n'ont pas les moyens de venir aux réunions de l'Institut et il faudrait qu'ils reçoivent aussi les comptes-rendus de ces conférences que vous avez mentionnées. C'est un travail très bon qui est effectué. Je pense que ce que vous faites est extrêmement important et nous allons dans quelques instants avoir le colloque et ce sont des questions qui sont tout à fait concrètes et qui nous intéressent beaucoup.

Je voudrais aussi rappeler que dans le rapport au paragraphe 53 du rapport du Sous-Comité juridique, on mentionne d'ailleurs de façon tout à fait positive ce que fait le Centre européen du droit spatial et on va d'ailleurs placer toutes ces informations sur le web pour l'Amérique latine aussi. Je voudrais demander officiellement au Centre ou à un représentant du Centre qu'il me dise dans quelle situation nous sommes en ce qui concerne cette dernière question parce que cela a été réaffirmé lors de la V<sup>ème</sup> Conférence des

Amériques et je ne sais pas où on en est. Je crois que l'ambassadeur de la Colombie sera d'accord avec moi, nous n'avons pas reçu d'informations, donc il y a eu deux choses importantes et un engagement auquel on a souscrit lors de la V<sup>ème</sup> Conférence des Amériques. Entre parenthèse, je voudrais saluer affectueusement, mon professeur, M. Peter Jankowitsch qui est avec nous, qui est un grand président de la Commission de l'espace, c'est un ancien ministre des affaires étrangères de l'Autriche et donc c'est un ami de tous. Je vous salue M. Jankowitsch. Je suis très heureux de voir que vous êtes dans la salle parce que c'est un grand privilège pour nous, pour le Sous-Comité, c'est un grand honneur pour nous de vous avoir avec nous.

Avant que de passer au colloque, il faudrait respecter les horaires que nous avons fixés ce matin et je pense que tout le monde est d'accord, je pourrais peut-être faire le résumé des éléments saillants qui ont été signalés aujourd'hui et je dirais que pour ce qui est du Maroc, il a parlé du droit de propriété intellectuelle, je crois que c'est en effet une question qu'il faudra aborder à un moment donné. Ensuite, la délégation de la Colombie, vous avez dit quelque chose d'absolument crucial, de très important, l'espace comme patrimoine de l'humanité. C'est là une question à laquelle il faudra réfléchir pour savoir comment on peut lier cette question à l'OGS du point de vue juridique je pense que c'est une contribution intéressante. Il y a là deux éléments objectifs sur lesquels il faudrait qu'on se prononce. La délégation de l'Allemagne a mentionné le 50<sup>ème</sup> anniversaire et a parlé d'un cadre juridique quant à l'utilisation pacifique de l'espace. Effectivement, c'est extrêmement important, on ne peut pas contourner cette question. Le 50<sup>ème</sup> anniversaire marque vraiment une étape, c'est-à-dire qu'il est nécessaire de progresser et je pense que c'est extrêmement important. La délégation de l'Algérie, quant à elle, nous a fait une présentation détaillée et il y a quelque chose que j'aimerais mettre en exergue. Vous avez beaucoup travaillé pour être acceptés comme membre du COPUOS et en tant que Président du Sous-Comité, je vois que vous avez vraiment beaucoup œuvré et

beaucoup fait. Nous avons la République de Corée aussi et la République de l'Algérie a participé en tant que qualité comme la République de Corée et nos délégations se sont engagées pour accepter certains observateurs, mais on a basé peut-être sur le contrôle à distance et je pense que ce n'est peut-être pas la bonne terminologie utilisée aux Nations Unies. Un juriste pourra peut-être me donner des explications. Il y a des observateurs qui sont présents ici qui étaient des observateurs, qui ont développé beaucoup d'efforts, qui ont mené à bien des négociations qui n'étaient pas faciles, ce n'est pas qu'il y avait des objections pour des pays déterminés, mais maintenant nous avons ces pays avec nous et je vous remercie de votre participation.

Le Secrétariat me dit ce que je dois faire. Mesdames, Messieurs les délégués, nous allons maintenant lever la présente session pour avoir le colloque sur le renforcement des capacités dans le droit spatial organisé par l'Institut international du droit spatial et le Centre européen du droit spatial. Avant que de lever la séance, permettez-moi de vous dire ce que nous allons faire demain matin. Nous allons nous retrouver ponctuellement à 10 heures, nous allons reprendre l'examen de la question 3 de l'ordre du jour, "Echange de vues général". J'espère que ce sera vraiment un échange de vues parce que pour l'instant c'est un échange de vues un petit peu silencieux. Nous allons aussi examiner la question 4 "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace".

J'ai l'honneur maintenant ainsi que le privilège d'inviter l'ambassadeur Peter Jankowitsch de l'Autriche à présider le colloque sur le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. À la fin du colloque nous sommes tous invités à une réception qui va aller bien au-delà du cocktail classique parce que cette réception nous donnera la possibilité de rencontrer des sommités, des personnes connues, des personnes qui sont très connues. Voilà, je vous remercie, la séance est levée.

*La séance est levée à 15 h 55.*